

Jean MOTTE dit FALISSE.
Dr en criminologie UCLouvain.
Psychologue - DESS de cliniques criminologiques.
Maître de conférences en criminologie

La parole en prison : sa vérité, son crédit, son accréditation.

Introduction.

Ce texte fait suite à celui reprenant le contenu d'une précédente conférence donnée à Liège, courant 2024, sous le titre « Violence et identité en prison. » Nous y posons alors la question centrale et existentielle du rapport au temps en une double dimension : celle du temps vécu et du temps culturel. Notre propos était non seulement, de ce fait, centré sur le contexte particulier de la prison, mais s'attachait aussi à une compréhension sociologique de l'identité. Nous en découvrions les contradictions et paradoxes tout en relevant des problématiques spécifiques à ce sujet.

Nous abordons ici la grande question d'une compréhension de la parole dans ce même contexte de la prison, en y incluant sa double dimension : celle du sujet singulier et celle de la relation en laquelle elle prend sens.

Deux thématiques distinctes de réflexion supporteront alors successivement cette étude du sens de la parole : celle de sa vérité ou de son crédit dans la relation interpersonnelle d'une part, celle de sa valeur et de son sens dans le consentement dont elle est le moyen et la garante de l'expression. Cette double thématique s'inscrira bien évidemment ici toujours dans le contexte de l'enfermement carcéral.

I. La question de la vérité de la parole.

Il faut ici tout d'abord opérer une claire distinction entre la parole et le langage.

En faisant ici référence au dictionnaire Robert, on retiendra que **le langage**

- assure une fonction d'expression et de communication entre les humains.
- est tout système de signes permettant la communication.
- est un système d'expression et de communication que l'on compare au langage humain.
- est une façon de s'exprimer propre à un groupe ou à un individu.

L'idée centrale d'une définition du langage est ainsi celle de processus fonctionnels visant la communication. Elle repose donc sur le caractère conventionnel du sens dont les signes sont porteurs. En cela, le langage est fondamentalement affaire de théorie, de généralité et d'impersonnalité. Il est dans le même temps affaire de communautarisation et d'institutionnalisation culturelle ou sociale. Partagé par tous les organismes vivants, il n'est pas spécifique à l'Homme.

Nous observons par conséquent une adéquation des propriétés du langage et des caractéristiques fondamentales de la prison : leur fonctionnalité, leur dimension institutionnelle et sociale, la visée d'objectivation par le biais de l'acte, de la quantification du temps et de l'espace, leur nécessité de convenir d'un sens explicite.

Par contre, **la parole**, si elle constitue un élément du langage parlé, peut être, tout en même temps, l'expression verbale de la pensée et celle d'un engagement personnel, d'une promesse « sur l'honneur ». Elle est en cela en parfaite adéquation avec les caractéristiques fondamentales du sujet : l'intériorité de la conscience et de la pensée, le dépassement de l'ici et maintenant, la gratuité du don, l'affectivité inhérente au symbole. La parole se comprend ainsi comme expression symbolique et subjective – en ce qu'elle vient du sujet - à l'intérieur et par le moyen du langage. Elle est donc en cela le lieu central de la vérité. Et c'est précisément sur quoi est grandement fondée la nature profonde du procès pénal en sa quête de vérité : oralité des débats, prestation de serment des témoins, importance de l'aveu comme moyen de preuve de la culpabilité...

Il nous faut alors nous poser la question du sens possible de **la vérité** en regard de celui donné à la parole. Par référence à son étymologie grecque – a-létheïa – elle se comprend comme porteuse d'un sens contraire à celui de l'oubli, du sommeil ou de la mort. La vérité est donc synonyme de la présence du sujet à lui-même et au monde. Elle existe donc nécessairement, tout en même temps, dans et par le sujet d'une part, hors et pour ce même sujet d'autre part.

Par delà ce point de vue étymologique et philosophique, nous devons alors répertorier les moyens à notre disposition pour atteindre une telle vérité :

1. Les premiers moyens d'accès à la vérité sont ceux de la perception sensori-motrice. Il faut ici faire référence aux cinq sens, l'ouïe, la vue, le toucher, l'odorat et le goût. Je pense ici à cette phrase de Maldiney, citée par Jacques Schott : *l'art est la vérité du sentir*. Il faisait par là référence à la fonction esthétique de la pulsion szondienne de contact. Penser à ces moyens de perception sensori-motrice, c'est donc également penser à l'expérience de l'étonnement dans le surgissement d'une certitude et d'une émotion immédiates. C'est penser à cette certitude du beau face à un paysage ou à un visage. Nous faisons ici référence à l'état d'humeur en tant que mode d'être au monde.

2. Un moyen d'accès à la vérité réside dans celui de la cognition et de la raison. Pensons aux facultés de mémoire et d'engramme, aux facultés de liaison et de raisonnement, d'abstraction, de déduction et d'induction, de mentalisation. Ces moyens de perception sensori-motrice et de cognition ou de raison sont par conséquent autant de moyens de contact au monde. Mais ils nous renvoient aussi à des activités intra-psychiques, à ce qu'on pourrait désigner comme la 'boîte noire' du sujet.

3. Un autre moyen d'accès à la vérité est celui de la relation, de ce qui nous touche, tout autant que de ce que nous touchons. C'est donc la question et le moyen de l'affect. Nous sommes ici renvoyés à la problématique de l'Inconscient et, dans cette perspective, à toute la problématique de la dualité et de la triangulation : ça – moi – surmoi, ce dernier concept renvoyant au sens de la Loi et ouvrant à celui de l'altérité.

La vérité a donc cela de commun avec la parole qu'elle est affaire de relation à soi-même tout autant qu'à autrui. Toutes deux sont de nature intersubjective.

II. La question de la crédibilité de la parole.

Poser la question de savoir si quelqu'un dit vrai équivaut à demander s'il est crédible. Ce recouvrement de sens témoigne d'un lien fondamental entre ce que le sujet dit, pense ou fait et, par ailleurs, qui il est. Cette question de la crédibilité est pourtant celle que nous nous posons quotidiennement dans la pratique de la visite en prison, au sujet de notre

interlocuteur. Celle aussi que se pose ce dernier à notre sujet. Et nous savons qu'elle émane et vise chaque acteur des relations en prison : tout autant le détenu que le visiteur ou le surveillant ou l'avocat ou le soignant.

Il est clair que cette crédibilité et enjeu et moyen de pouvoir entre les murs de la prison. De ce fait, la parole devient à son tour enjeu et moyen de pouvoir dans l'ensemble des relations humaines en ce même lieu. Mais ce sont alors souvent plus encore sa forme que son contenu qu'il est nécessaire de prendre en compte afin d'en comprendre le sens et la portée. Une constante dualité constitue les points de repère du champ relationnel concerné.

Le mutisme ou la logorrhée disent l'enjeu de quantité ou d'abondance. La sécheresse de la tonalité à l'inverse de sa chaleur signifie le vécu de l'affectivité. La vitesse du discours (tachiphémie) ou sa lenteur (bradiphémie) évoquent la question du rapport au temps. L'adoption d'une forme particulière de langage, tel le patois ou l'académisme classique, est expressive d'un positionnement social. L'usage du tutoiement ou du vouvoiement traduit, au-delà d'une forme de politesse, un mode de distanciation relationnelle. La référence à l'intimité ou à la confidentialité d'un propos, à l'inverse de son caractère officiel et publique, définit implicitement aussi la nature profonde de la relation.

Qu'en est-t-il alors des processus de maturation psychiques sous-jacents à la capacité d'une parole crédible ?

Pour situer l'origine d'un tel processus, il est nécessaire de tenir compte de la notion de **croyance** en ce qu'elle caractérise le rapport initial de l'enfant à la vérité. Celle-ci est, à ses yeux, fonction de la parole de l'adulte qui est porteur d'autorité et dont il dépend par nature. De telle sorte que toute vérité est en cela variable et relative à cette relation de dépendance. Le caractère catégorique de la parole de cet adulte a pour conséquence implicite que la vérité ainsi entendue par l'enfant lui paraît imposée de l'extérieur comme un absolu. Cette totale adhésion et dépendance intérieure à une représentation externe est symptomatique d'une immaturité intellectuelle, affective et morale. Elle correspond à la notion de crédulité et au processus psychique de la croyance.

La croyance se comprend donc ici comme le vécu d'une indistinction entre moi et autrui, entre le subjectif et l'objectif. Elle équivaut donc fondamentalement, dans l'économie psychique, à ne donner sens et valeur qu'à soi et que pour soi. C'est aussi pourquoi elle s'entend au cœur d'un mécanisme défensif narcissique et contre-abandonnique. Ce mécanisme est celui de la *Verleugnung* ou « déni du réel » clairement décrit par Octave Mannoni en un article intitulé « *Je sais bien, mais quand même...* » (In "Clefs pour l'imaginaire ou l'autre scène". Le Seuil. 1969.) : la reconnaissance cognitive de la réalité factuelle et frustrante est immédiatement annulée par l'affirmation de la primauté de la jouissance, d'une toute puissance narcissique contredisant toute loi.

Il est à noter qu'il s'agit là d'un mécanisme intrapsychique, inconscient et archaïque. Mais il s'agit tout autant d'un processus ressortant de l'inconscient collectif, s'exprimant universellement dans les registres du social et du culturel. Il est alors fondateur d'une identité collective et d'une morale fonctionnelle. Nous en trouvons une illustration, à titre d'exemple, dans la figure de Saint-Nicolas ou du Père Noël et des croyances qui les supportent dans notre société.

On peut alors en déduire – ou du moins poser l'hypothèse – que toute institution, en tant qu'elle est fonctionnelle dans son identité, est fondée sur le partage de la croyance. Et puisqu'il est ici question du champ de la justice, pensons à la permanence de la croyance sociale en ce que la prison correspond à la fonction dissuasive de la peine, en ce qu'elle est dans le même temps préventive de la récidive, resocialisatrice et rétributive.

A ce stade de notre raisonnement, il nous faut nous demander ce qu'il en est aujourd'hui d'une croyance en la fonction sociale du visiteur de prison. Une telle croyance est d'ailleurs à dégager en la personne du visiteur autant qu'en celle du détenu visité, du surveillant, du directeur d'établissement ou du ministre de la Justice. En d'autres termes, cela revient aussi à dégager, pour chacune et chacun de nous, la représentation que nous avons de cette fonction en écho aux croyances sociales et institutionnelles mentionnées ci-dessus. Plus fondamentalement encore, nous sommes invités à nous demander en quoi notre parole témoigne d'une distinction entre croyance et vérité, entre crédulité et crédibilité. Ce questionnement est logiquement aussi celui de savoir si nous sommes confronté au mensonge.

III. La question de l'accréditation de la parole.

Le mensonge fait à l'évidence obstacle au crédit qu'il est possible d'accorder à la parole en question. Et cette question est souvent cruciale dès lors que le dialogue individuel en prison, par exemple entre un visiteur et un détenu, implique la prise en compte de confidences sur une expérience intime ou d'aveux sur des faits potentiellement délictueux.

Il a déjà été fait référence ci-dessus à la psychologie du développement de l'enfant, tant intellectuel qu'affectif et moral, pour expliciter le sens de la dépendance à la parole de l'adulte, de la suggestibilité et dès lors de la crédulité. A ce stade initial, jusqu'au terme d'une période couvrant la résolution des aménagements oedipiens et l'accès au stade hypothético-déductif de l'intelligence théorique, et donc jusqu'à l'âge d'environ 7 à 8 ans, le mensonge, entendu comme intention volontaire de tromper, n'a guère de sens. Ce n'est qu'en raison d'une capacité à prendre conscience de l'incapacité de l'autre à connaître ses pensées et intentions que l'enfant est alors en mesure de le tromper, de l'égarer par une parole en laquelle cet autre accorde confiance. En cela, le mensonge est une parole dénaturée, une parole devenue passage à l'acte. Il est une mise en cause du sens profond de la confiance.

Il ressort de ce constat que **la confiance** constitue le seul véritable critère d'accréditation de la parole. Son étymologie latine – *cum fidere* – avoir foi en/avec – éclaire un sens de **la foi** contraire à celui de la croyance. On y entend en effet la démarche intérieure de laisser à l'autre sa part de subjectivité ou de vérité en sa parole. En cela, la foi équivaut à un lâcher-prise, à un laisser-aller, à un renoncement au contrôle de cet autre et du contenu factuel de son dire. La confiance, ou son synonyme qu'est la foi, est donc nécessairement relationnelle.

Intimement liée à cette notion de foi, la parole en prison est alors porteuse d'une double dimension contradictoire : celle du moi et celle de l'autre. D'une double nature : celle de la croyance et celle de la confiance. Et c'est en raison de cette dualité permanente que cette parole est porteuse des enjeux d'une constante transition du registre de l'acte à celui de la personne, du champ de l'objet à celui du sujet. C'est au cœur de cette transition que s'opère l'accréditation, le processus de maturation mentale et morale qui

a pour conséquence de responsabiliser, d'entraîner dans le dialogue attestant de la capacité à répondre à autrui.

Ce processus de maturation psychique en direction de la responsabilisation s'entend dans l'évolution des thèmes au centre du discours de détenus en entretien social ou psychologique. En voici un possible schéma général, à seul titre d'exemple :

Dans un premier temps, on peut entendre l'expression de plaintes somatiques ou hypocondriaques, la description plus ou moins précise d'actes ou d'événements, le récit d'une histoire personnelle fondée sur la conviction d'en être victime, l'aveu ou le déni d'une culpabilité personnelle, la crainte ou le refus de la peine, le vécu de l'anxiété et de la dépression.

Dans un deuxième temps, le discours est expressif du désir régressif de liens d'affection, d'un espoir de libération ou de réduction de la peine d'emprisonnement, de regrets ou de remords à la mesure de la condamnation subie, d'un espoir de pardon.

Dans un troisième temps, la parole devient porteuse d'une reconnaissance du tort causé à la victime, de l'expression d'un sentiment de honte, de souhaits positifs en faveur de proches ou d'une victime, d'un renoncement à l'obtention immédiate d'un pardon, d'une remise en cause de soi qui signe la capacité d'investissement dans le soin.

IV. La question de la responsabilisation par la parole.

La parole judiciaire, au sens de son fondement symbolique et de la valeur qui le supporte, se comprend avant tout dans une logique d'imputation. Elle vise en effet à établir un lien de causalité logique et linéaire entre un acte et son auteur, à attribuer à ce dernier la culpabilité et la responsabilité de l'acte délictueux. En cela, nous pouvons dire que la parole judiciaire est essentiellement fonctionnelle.

La parole « pénitentiaire », dans le sens d'une parole de l'institution carcérale, appartient à cette parole judiciaire. Elle est donc tout en même temps, elle aussi, fonctionnelle de même qu'institutionnelle. Elle se comprend comme la part terminale de la logique sociale d'imputation. Et dès lors que le discours « pénitentiaire » se fonde sur cette logique fonctionnelle d'imputation, il a pour effet d'inscrire et de réduire le détenu et l'ensemble de ses acteurs dans la logique causaliste de la culpabilité.

Il en découle que, par l'effet de ce mouvement d'objectivation ou de réduction de l'individu à la seule dimension d'une cause coupable, ce discours institutionnel carcéral tend à le déssubjectiviser, à le discréder. Il tend à le faire taire dans la mesure même où il annule le sens de sa parole. Pensons, à ce propos, à l'importance des attentes administratives de demandes écrites, à la quantité de règlements et de procédures. De même, considérons ici l'importance des critères de comportement explicitement et objectivement attendus comme preuves d'insertion ou de réinsertion sociale. Entendons aussi la fréquence des phrases et des verbes formulés sous la forme exercitive, visant à amener à la réalisation d'un acte par la seule verbalisation : ordonner, interdire ...

On observe alors la prédominance d'une forme de communication ou de langage explicite qui l'emporte sur l'implicite et l'ambivalence de la parole en son fond. C'est d'ailleurs ce qui semble expliquer les confrontations parfois violentes entre les modes d'expression langagière au sein de la prison, sur fond de développement d'un argot des prisons. C'est aussi ce qui permet de comprendre que, par réaction à cette

disqualification institutionnelle de la parole, on puisse assister à l'importance donnée au sens implicite des attitudes gestuelles, des regards et des mimiques.

En raison du caractère systémique des logiques de relations au sein d'un groupe, on observe naturellement à l'effet contaminant de ces mouvements de déssubjectivation et d'objectivation des individus. Pour rappel, ces mouvements portent tout aussi bien sur les surveillants ou autres acteurs professionnels de la prison que sur les détenus. C'est dans ce contexte qu'il est d'ailleurs nécessaire d'observer une forme de proximité paradoxale de ces mêmes surveillants ou acteurs avec les détenus, sous une contrainte commune à une efficacité langagière ou à un certain mutisme.

Il faut alors examiner de plus près l'enjeu spécifique et la difficulté particulière à occuper la position de visiteur de prison, sous deux optiques distinctes :

Le visiteur est en effet, d'une part, un acteur visible de l'institution pénitentiaire. En cela, il dépend d'une autorité et se trouve placé sous un contrôle institutionnel. Son activité est soumise à des autorisations administratives et ne peut s'exercer qu'en des lieux de l'institution carcérale. De ce fait, le même visiteur est caution et relais du discours institutionnel de l'administration pénitentiaire ou du ministère de la Justice, d'orientations politiques, d'attentes sociales. Il relaie en cela une logique d'imputation objectivante déjà évoquée.

Mais le visiteur est, d'autre part, sujet de parole en ce qu'il s'inscrit dans un dialogue singulier et qu'il est animé par le souci d'une réponse à la parole de l'autre. Dans cette mesure, il est clair que le visiteur se situe au cœur d'une responsabilité subjective d'une importance tout aussi grande.

L'examen de cette position sociale et intérieure (ou éthique) du visiteur en son activité fait ainsi ressortir la nécessaire ambivalence d'un sujet partagé. La question qui se pose alors est celle de savoir à quoi et à qui consent le visiteur par son engagement et sa parole.

V. La question du consentement dans la parole.

En partant ici d'une compréhension étymologique de la notion de consentement (*cum-sentire* = sentir avec), on en retient qu'il ressort du registre de la sensation. Il est ainsi question des perceptions sensorielles, d'un état d'humeur, d'émotions ou de sentiments autant que de pensées. Le consentement implique donc le préalable d'un double accord du sujet sollicité : accord avec lui-même et accord avec l'autre, à savoir la personne, la situation ou l'objet ou l'acte sollicitant. Le consentement n'est donc pas uniquement affaire de seule conscience ou pensée. Il englobe d'un seul tenant tous les registres de la personnalité (perceptions et régulation d'humeur, sensations, affectivité et sensibilité émotionnelle, idéation et cognition, expérience et connaissance,) dans le rapport à la situation vécue et au monde environnant. De ce fait, le consentement est de nature tout à la fois subjective et objective. Il recouvre une dimension individuelle et relationnelle.

On comprendra ainsi aisément que le consentement est intrinsèquement affaire de la parole qui l'exprime, en raison du sens que nous donnons ici à la parole. Il est aussi en cela même affaire de vérité et de crédit.

Conclusion.

Présent en sa parole et par l'effet de celle-ci, le visiteur de prison nous semble investi d'une double mission.

Il est, en premier lieu et premier temps, appelé à susciter, dans le dialogue et par son questionnement, la réponse du détenu visité, à réveiller chez ce dernier une capacité de réponse. Ce faisant, le visiteur l'incite à trouver ou retrouver le sens de l'altérité, de la présence d'un interlocuteur. Cette démarche coïncide pleinement avec celle de la responsabilisation du sujet placé sous main de justice : l'amener à assumer la responsabilité de ses actes délictueux, à en reconnaître et supporter les conséquences sur les victimes et la société. Ce mouvement relationnel de responsabilisation est aussi une contribution à la réussite d'un objectif de resocialisation et de restauration psychosociale du condamné, et donc aussi de prévention de la récidive. On peut alors soutenir l'idée que, en raison de cette première fonction, le visiteur de prison contribue aux visées d'une justice restaurative du sujet et réparatrice du lien social, au cœur même de la justice rétributive.

Secondairement, le même visiteur, par le fait de sa présence et de sa fonction de parole, est en mesure d'amener les professionnels de l'institution carcérale et de la Justice à une véritable et croissante reconnaissance du crédit de la parole du détenu visité. Dans la mesure où les professionnels concernés lui reconnaissent sa fonction de visiteur « parlant », ils le reconnaissent aussi inévitablement – mais inconsciemment le plus souvent - comme porte-parole. Une telle reconnaissance sociale peut alors soutenir cet effort du visiteur en vue de faire valoir la valeur de la subjectivité du détenu, du crédit de sa parole en prison.

Cette dernière dimension de la mission du visiteur équivaut à entendre qu'il puisse être en mesure d'amener l'institution carcérale en laquelle il se trouve, à « consentir » à l'existence du détenu en tant que sujet plutôt que comme objet de traitement, de prise en charge, de sanction ou de soins. A voir donc prioritairement en lui un « homme de parole » avant ou plutôt qu'un coupable ou un anormal.